

DINARD Salon des collectionneurs Samedi 1^{er} novembre 2025

CONTRAT D'ENGAGEMENT (13 € la table (1,80m), 3 tables maxi)

Je soussigné :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Tél : Mail :

Nature des marchandises exposées :

- | | | | |
|--|---|--|--|
| ☐ Livres anciens | ☐ Militaria | ☐ Jouets anciens | ☐ Miniatures parfum |
| ☐ Bandes dessinées | ☐ Timbres - Pins | ☐ Cartes Postales | ☐ Numismatique |
| ☐ Disques-Vinyls-CD | ☐ Outils anciens | ☐ Objets pub. | ☐ Télécarts - Fèves |
| ☐ Autres..... | | | |

RENSEIGNEMENTS A REMPLIR OBLIGATOIREMENT PAR L'EXPOSANT

Nombre de personnes majeures sur le stand, pour chaque personne préciser (2 personnes maximum)

Nom	Prénom	Nature pièce Identité	N°	Délivrée par	Le

L'entrée pour le public est de 1 € mais ATTENTION vous devez sur remise du ticket d'entrée, lui faire une remise de 1 €, sous réserve qu'il vous fasse un achat de 10 € minimum.

REPAS : 13 €

☐ je m'engage à participer au salon des collectionneurs de Dinard, le Samedi 1^{er} novembre 2025

☐ Je commande repas à 13 € =

☐ Nombre de tables (3 maxi) x par 13 € =

TOTAL =

Ci-joint mon règlement de € (chèque)

Banque : N° du chèque :

à l'ordre du CGBCE

A RETOURNER AVANT LE 30 septembre 2025

**AUCUNE INSCRIPTION ne SERA ACCEPTÉE sans le CHÈQUE de RÉSERVATION
LA PHOTOCOPIE de la CARTE D'IDENTITÉ et signature du règlement général.**

Retourner le formulaire d'inscription et le règlement général conjointement dûment signés.

Fait à

le

Signature précédée de la mention "Lu et approuvé" ainsi que "Bon pour acceptation" du règlement général".

COURRIER RÉPONSE

C.G.B.C.E

Salon des collectionneurs

BP 60204

35802 DINARD Cedex

Tél. 06 81 04 10 12 Mail : cgbce-35-salon@orange.fr

RÈGLEMENT GÉNÉRAL

“Salon des Collectionneurs”

1^{er} Novembre 2025

1 - INSTALLATION

Samedi 1^{er} Novembre 2025 de 7^h à 8^h45.

Possibilité d'accès pour les exposants **Vendredi 31 octobre de 15^h à 17^h30.**

Seuls les exposants ayant soldé leur inscription seront admis.

L'exposant est tenu d'être à son stand pendant la durée du salon.

Le remballage n'est autorisé que le 1^{er} Novembre à partir de 17^h.

Les tables et les chaises sont fournies. Tout stand inoccupé 30 minutes avant l'arrivée du public est considéré comme libre et annulé, l'organisateur en dispose sans que l'exposant puisse demander une indemnité.

2 - PARKING

Le stationnement des véhicules “exposant” est autorisé sur le parvis du COSEC pendant la durée du déchargement. A partir de 9h, aucun véhicule ne doit être stationné devant l'entrée principale (parking gratuit à l'avant du bâtiment, côté rue).

3 - THÈMES

Peuvent être exposés : poupées, jeux, jouets, miniatures, figurines, cinéma, publicité, cartes postales, timbres etc.

Aucune copie ou création moderne ne sont acceptés.

IMPORTANT : Les objets de brocante sont formellement interdits (tableaux, bibelots, meubles...).

L'organisateur se réserve le droit de refuser tout exposant en infraction.

4 - EMPLACEMENTS

Les organisateurs placent les exposants comme ils l'entendent sans avoir à se justifier. En règle générale, les exposants sont placés en tenant compte de l'année passée et de l'ordre d'arrivée des réservations fermes accompagnées de leur règlement.

5 - SÉCURITÉ

Aucun carton, chariot, objet, jouet ne doit rester dans les allées réservées à la circulation du public.

Pas d'ajout de tables dans les allées et sorties.

Il est formellement interdit de fumer.

6 - ASSURANCE

Les exposants acceptent l'entière responsabilité pour tous les accidents, casse, perte ou vol qui peuvent survenir à eux-mêmes, à leurs biens ou aux personnes les aidant. Ils déchargent entièrement les organisateurs de toute responsabilité et ne pourront se retourner contre eux.

7 - SOUS-LOCATION

Interdiction de louer ou de sous-louer tout ou partie de son stand. L'exposant ne doit pas dépasser les limites de son stand.

8 - DÉCORATION

L'exposant s'engage à faire un effort de décoration et de présentation afin de conserver au salon le prestige qui le caractérise.

9 - PRIX

L'affichage des prix est obligatoire conformément à la réglementation en vigueur.

10 - IGNIFUGATION

Tous les tissus posés par vos soins doivent être ignifugés ou “tissu non feu”

Entrée du public : 1 €

Le droit d'entrée au public devra être remboursé par l'exposant dès 10 € d'achat.

Parking gratuit.

Le café sera offert à tous les participants avec une viennoiserie.

Cercle Généalogique Bretagne Côte d'Emeraude

BP 60204

35802 DINARD Cedex

Tél. : 06 81 04 10 12 email : cgbce-35-salon@orange.fr

Site : cgce35.fr